



## **AVIS PUBLIC**

PAR LES PRÉSENTES EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 15 août 2023, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le Règlement numéro 607-2023 modifiant le Règlement numéro 565-2020 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité et abrogeant le Règlement numéro 475-2015.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures ouvrables du bureau, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou le consulter sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 16 août 2023.

---

Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière